

RESUME DU DISCOURS DE M. ETIENNE DAVIGNON DEVANT LA WIRTSCHAFTSVEREINIGUNG
A DUSSELDORF, LE 15.6.1978.

"La Commission a dû intervenir dans le secteur sidérurgique, pour sauver l'économie de marché". C'est ce qu'a déclaré, jeudi midi à Düsseldorf, devant les membres de la Wirtschaftsvereinigung, le Commissaire européen aux Affaires industrielles, M. Etienne DAVIGNON.

Evoquant les critiques à l'égard du plan anti-crise pour l'acier, M. DAVIGNON pose une double question : y avait-il une alternative, que se serait-il passé si la Commission n'était pas intervenue ?

"Une chose est certaine, dit-il : plusieurs Etats membres auraient pris des mesures unilatérales pour protéger leur industrie. Cela aurait troublé l'unité du Marché Commun, à l'intérieur, et vis-à-vis de l'extérieur. Le commerce entre les Etats membres aurait été réduit et la restructuration de l'industrie sidérurgique européenne, selon un plan commun, aurait été rendue impossible", a ajouté M. DAVIGNON.

"Les structures commerciales auraient été gelées, et une amélioration des capacités concurrentielles serait devenue illusoire. De même l'adaptation des capacités aux besoins aurait été inaccessible. Il fallait écarter ces dangers : La Commission a dû intervenir pour sauver l'économie de marché".

Faisant l'historique du plan anti-crise, M. DAVIGNON a souligné qu'en janvier 1977, on avait innové, en introduisant des programmes de livraisons volontairement acceptés par les entreprises individuellement ou par les groupes d'entreprises.

Cela ne constituait toutefois pas une garantie suffisante de succès réel : maîtriser la crise par le biais des seuls programmes de livraison ne suffisait pas. La Commission se trouvait à la croisée des chemins : devait-elle imposer d'autorité prix et quantités (le Traité de Paris lui accorde les instruments pour le faire) ou devait-elle accorder la préférence à un système libéral fondé sur la coopération volontaire ? La décision est connue : elle est tombée en faveur du système libéral.

M. DAVIGNON a signalé également que la Commission est restée fidèle à cette philosophie et qu'elle a limité ses interventions à un minimum. Un autre élément important dans la conception du plan anti-crise a été pour la Commission de gagner à sa cause toutes les parties intéressées : les gouvernements, les utilisateurs, les syndicats et tous les groupements des producteurs.

Evoquant également le problème des aides nationales, M. DAVIGNON a souligné que même si une aide du genre est compatible à la lettre des Traités européens, elle peut dans la pratique affecter les entreprises compétitives.

"Il ne peut en être ainsi, la Commission, dans ce contexte, partage l'opinion de l'industrie et du gouvernement allemands."

S'il est vrai a encore dit M. DAVIGNON, que ce sont en premier lieu les entreprises dont la technique n'est plus à la hauteur qui doivent consentir les plus grands sacrifices, la crise n'épargne personne. La restructuration demande la compréhension la co-responsabilité et la coopération de toutes les parties intéressées.